Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

SEPTEMBRE 1958 — N° 107

SOMMAIRE

DÉCISIONS

Pages

A. DU COMITÉ DIRECTEUR
(26-2-58 au 6-8-58) 1

B. DU BUREAU DU PARTI
(19-2-58 au 18-8-58) 7

C. DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS. 13

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LES DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

du 26 Février au 6 Août 1958

REUNION DU 26 FEVRIER 1958

Président : A. BIDET.

I. — RATIFICATION DES DECISIONS DU BUREAU EN DATE DU 19 FEVRIER 1958.

Ces décisions sont adoptées ; en ce qui concerne la transmission du dossier ROSENFELD à la Commission Nationale des Conflits, COQUART, MARTET et Mireille OSMIN votent contre ; LEENHARDT s'abstient.

II. — RECONSIDERATION DE LA DECISION DU COMITE DIRECTEUR CONCERNANT LA COLLABORATION DES SOCIALISTES A DES JOURNAUX NON SOCIALISTES, A L'EXCLUSION DU « JOURNAL DU PARLEMENT ».

Cette proposition est rejetée par 24 voix contre 2 (BRUTELLE-COQUART).

III. — FONCTIONNEMENT DE LA C.N.E.

a) Il est fait confiance aux responsables de la C.N.E. en ce qui concerne :

1° *la composition des Sections ;*

2° *l'acceptation, au sein des Sections, de Sympathisants dont le concours est souhaitable.*

Toutefois, l'admission de Sympathisants dans les Sections gardera un caractère exceptionnel et devra, dans tous les cas, être ratifiée par le Bureau du Parti ;

b) Les désignations ci-après sont approuvées :

Commission nationale d'études :

Responsable : Albert GAZIER.
Secrétaire : M. FROMENT.

AFFAIRES ECONOMIQUES - *Parlementaire :* VALS ; *Technicien :* VERRET.

AGRICULTURE - *Parlementaire :* LOUSTAU ; *Technicien :* MME HIRSCHFELD.

AERONAUTIQUE - *Parlementaire :* AUBAN ; *Technicien :* JALU.

EDUCATION NATIONALE - *Parlementaire :* LE STRAT ; *Technicien :* BAILLY.

RECONSTRUCTION - *Parlementaire :* DENVERS ; *Technicien :* BERAUD-REYNAUD Odile.

FINANCES - *Parlementaire :* DAVID ; *Technicien :* YVERT.

SANTE - *Parlementaire :* ARBELTIER ; *Technicien :* FOLLARD.

SECURITE SOCIALE - *Parlementaire :* CORMIER ; *Technicien :* Clément MICHEL.

TRAVAIL - *Parlementaire :* COUTANT ; *Technicien :* HORNEZ.

TRANSPORTS - *Parlementaire :* DUMORTIER ; *Technicien :* VAYE.

LEGISLATIF - *Parlementaire :* MINJOZ ; *Technicien :* Betty BRUNSCHVICG.

AFFAIRES INTERNATIONALES - *Parlementaire :* JAQUET ; *Technicien :* PONTILLON.

c) Mandat est donné à la C.N.E. de constituer une section « Pouvoirs Publics et Institutions » ;

d) L'admission de BEAUREPAIRE est ratifiée.

IV. — DATE ET LIEU DU 50e CONGRES NATIONAL ORDINAIRE :

3, 4, 5 et 6 juillet 1958, à Paris.

V. — COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE L'I.S.

Après le compte-rendu de Guy MOLLET, il est décidé à l'unanimité de publier le communiqué ci-après, ainsi que la lettre en date du 24 février 1958 du Secrétaire Général du Parti à Andersen :

« *Le Comité Directeur, ému des indiscrétions qui se* « *sont produites à Londres à la suite de la réunion du* « *Bureau de l'Internationale, et du caractère tendan-* « *cieux des interprétations consécutives de la presse* « *neutraliste et communisante parisienne,*

« *fait sienne la protestation de son Secrétaire Gé-* « *néral,*

« *et demande avec insistance au Bureau de l'I.S. de* « *reconsidérer sa position et de décider la publication* « *intégrale du Rapport de la commission de l'I.S. en* « *Algérie, y compris les conclusions tirées par les Mem-* « *bres de cette Commission.* »

VI. — SITUATION EN TUNISIE.

Christian PINEAU fait le point de la situation.

VII. — SITUATION POLITIQUE INTERIEURE.

Il est procédé à des échanges de vues sur la réforme constitutionnelle et sur la réforme électorale.

*

REUNION DU 26 MARS 1958

Président : A. LAURENT.

I. — RATIFICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises au cours des réunions des 5, 12 et 19 mars 1958 sont ratifiées.

II. — COMMISSION NATIONALE D'ETUDES. DESIGNATION DES RESPONSABLES DE PLUSIEURS SECTIONS.

ANCIENS COMBATTANTS - *Parlementaire :* GARAT ; *Technicien :* FERRIER.

DEFENSE NATIONALE ? *Parlementaire :* MONTALAT.

FONCTION PUBLIQUE - *Parlementaire :* MERIGONDE ; *Technicien :* LEPATRE.

INFORMATION - *Parlementaire :* DESSON ; *Technicien :* NAHON.

Responsables des Sous-Sections : PRESSE : NAHON ; RADIO : CARPENA ; CINEMA : GARET.

EDUCATION NATIONALE - *Technicien :* la camarade FUZIER remplace BAILLY.

III. — ELECTIONS CANTONALES. DEMANDE DE DEROGATION DE LA FEDERATION DE L'OISE.

La Fédération sera invitée à appliquer la décision du Conseil National demandant qu'un Candidat du Parti soit présenté dans chaque canton.

Copie de la lettre à la Fédération sera adressée à l'Union des Sections du canton de Clermont-de-l'Oise, en réponse à sa protestation.

IV. — POSITION DU PARTI VIS-A-VIS DU « MONDE BILINGUE ».

La décision du 27 mars 1957 invitant les Membres du Parti à cesser toute collaboration avec le « Monde Bilingue » est confirmée.

V. — LETTRE D'EDOUARD DEPREUX, RELATIVE A LA DECLARATION DE ROBERT LACOSTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE.

Il sera répondu à Edouard DEPREUX en lui rappelant la position du Parti sur le cessez-le-feu confirmée par le Conseil National des 15 et 16 mars 1958.

Copie de cette lettre sera envoyée à Robert LACOSTE.

VI. — ALGERIE. DELEGATIONS SPECIALES.

Le communiqué ci-après a été adopté :

« *Le Comité Directeur enregistre avec satisfaction le* « *très bel exemple donné par ceux des Elus algériens* « *qui s'effacent volontairement au bénéfice de repré-* « *sentants musulmans pour faciliter l'installation des* « *Délégations spéciales.*

« *Il félicite notamment notre camarade Raymond* « *BLANC, Maire et Conseiller général de Tlemcen. élu* « *en* 1945 *et constamment réélu depuis, Président de* « *l'Assemblée financière ayant précédé l'Assemblée* « *algérienne, délégué élu à cette dernière depuis* 1948, « *date de sa création, qui n'a pas hésité à céder sa* « *place de Maire de cette importante ville pour per-* « *mettre à un Français d'origine musulmane de prési-* « *der à ses destinées.*

« *En outre, Raymond BLANC a assuré son successeur* « *de l'appui de sa compétence et de son expérience* « *municipales, donnant ainsi l'exemple éclatant de ce* « *que le Parti Socalste entend réaliser en Algérie : une* « *collaboration franche et fraternelle de tous les élé-* « *ments de la population, dans l'intérêt commun.* »

VII. — CONFERENCE D'INFORMATION POUR LA PREPARATION DU 50e CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

Les propositions du Bureau sont adoptées, étant entendu qu'il sera tenu compte des observations de détail présentées au cours de la discussion. La Conférence se tiendra les 2, 3 et 4 mai 1958.

VIII. — DATE ET ORDRE DU JOUR DU 50e CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

Conformément au désir exprimé par le Conseil National, le Congrès sera avancé aux 19, 20, 21 et 22 juin 1958.

Ordre du jour :

— *Algérie.*

— *Outre-Mer (révision du titre VIII).*

— *Politique économique et sociale :*

  — politique générale ;
  — Marché Commun ;
  — réforme des finances locales.

— *Réforme des institutions :*

  a) Constitution ;
  b) Lois électorales :
    — Assemblée Nationale ;
    — Conseil de la République ;
    — Conseils municipaux.

— *Politique internationale.*

— *Renouvellement des organismes centraux :*

  — Comité Directeur ;
  — Commission Nationale des Conflits ;
  — Commssion Féminine Nationale.

IX. — DELEGATION EN ALGERIE.

Le principe de l'envoi d'une Délégation est adopté. Cette Délégation se rendrait en Algérie avant le Congrès.

Le Comité Directeur fixera, lors de sa prochaine séance, la composition et la mission de cette Délégation.

X. — SITUATION GENERALE.

Après échange de vues, il est décidé de porter le problème des prix à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mandat est donné au Bureau de préparer cette réunion (désignation de rapporteurs et, si possible, établissement de Rapports écrits envoyés aux Membres du Comité Directeur avant la réunion).

★

REUNION DU 23 AVRIL 1958

Président : BEGARRA.

I. — RATIFICATION DES DECISIONS DU BUREAU.

Les décisions prises les 9 et 16 avril sont ratifiées.

II. — ELECTIONS CANTONALES. APPLICATION DE LA DECISION DU CONSEIL NATIONAL.

1° Fédération de l'Oise :

Le principe de l'envoi, après les élections, d'une commisison d'enquête est adopté à l'unanimité moins une abstention (Weill-Raynal).

2° Mandat est donné au Secrétariat Général de demander des explications aux Fédérations signalées comme ayant conclu des accords contraires aux règles du Parti et, le cas échéant, d'engager la procédure d'enquête.

Le Comité Directeur reverra l'ensemble de la situation des Fédérations après le 2e tour et lorsque les précisions seront parvenues au Secrétariat Général.

3°) Le communiqué ci-après a été adopté :

« *Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O.,* « *réuni le* 23 *avril, au lendemain du premier tour des* « *élections cantonales, enregistre avec satisfaction les* « *résultats obtenus par les Candidats socialistes sur les* « *noms desquels* 1.355.705 *Electeurs se sont prononcés,* « *augmentant ainsi sensiblement le nombre des suf-* « *frages et le pourcentage recueillis par le Parti par* « *rapport aux consultations précédentes.*

« *Ces élections ont démontré, dans une conjoncture* « *difficile, la solidité de notre Organisation politique,* « *la fidélité des Travailleurs au Parti Socialiste qui* « *reste plus que jamais la seule force de gauche capa-* « *ble de préserver l'avenir de la Démocratie française.*

« *Partout où les résultats du premier tour ont désigné le Candidat socialiste pour rassembler sur son nom les suffrages des Travailleurs, des Démocrates, des Laïques, les Fédérations socialistes ont décidé son maintien.*

« *Les Fédérations du Parti Communiste ont saisi les Fédérations socialistes de diverses propositions tenant à la réalisation d'accords en vue du second tour. Le Comité Directeur approuve les Fédérations socialistes d'avoir déjoué et dénoncé cette nouvelle manœuvre tactique qui n'apporte aucune garantie de sincérité de la part des dirigeants qui l'ont ordonnée.*

« *Le Parti Socialiste garde l'espoir d'une reconstitution de l'unité politique et syndicale : il ne renoncera jamais à lutter pour surmonter la désastreuse division du monde du travail. Encore faut-il, pour se rapprocher de cet objectif, que d'indispensables conditions soient réalisées et qu'en particulier le Parti Communiste cesse de se définir comme défendant inconditionnellement l'Union soviétique, de prôner le régime du Parti unique, de glorifier les méthodes qui ont permis les crimes staliniens comme les massacres de Budapest.*

« *Au-delà des préoccupations électorales, le Parti Socialiste garde toujours en vue les intérêts fondamentaux de la classe ouvrière, inséparables de la cause de la Démocratie,*

« *Le Comité Directeur fait appel au dévouement de ses Militants ainsi qu'à la confiance de tous les Travailleurs pour confirmer largement, dimanche 27 avril, les résultats du premier tour en assurant la victoire de la Démocratie contre toutes les formes de réaction ou de dictature.* »

III. — PREPARATION DES PROCHAINES REUNIONS DE L'I.S.

1° **Réunion du Comité sur la Sécurité collective et le désarmement** (Londres, 28-4-1958).

Le projet de déclaration ci-après sera présenté par la délégation S.F.I.O.

« *Le Bureau de l'Internationale Socialiste se réjouit des propositions pour une conférence au sommet, et il est d'avis que celle-ci devrait se tenir lorsque, par la voie diplomatique et la réunion des Ministres des Affaires étrangères, la composition aura été fixée et un ordre du jour soigneusement préparé.*

« *Le Bureau estime que les questions ci-après mériteraient tout particulièrement un examen sérieux de la part des Gouvernements en cause à cet égard :*

« a) *le contrôle immédiat des expériences thermonucléaires par un échange d'observateurs, ce qui permettra l'institution d'un corps de contrôle spécialisé; immédiatement ensuite, la suspension des expériences nucléaires liée à l'interdiction de fabrication des matières fissiles, sous le contrôle du corps prévu précédemment et dans le cadre d'un accord général, portant aussi bien sur les forces et armements conventionnels que sur les armements nucléaires ;*

« b) *dans la préoccupation générale d'alléger la tension dans toutes les zones de contact, particulièrement dans celle que constitue l'Europe, et sans que pour autant soit négligé le constant souci de ne pas laisser affaiblir la sécurité de l'Occident,*

« *comme première mesure d'application d'un accord complet de désarmement général et contrôlé, les projets de dégagement militaire en Europe centrale et orientale, permettant la solution concomitante des problèmes politiques (y compris la réunification de l'Allemagne) ;*

« c) *une détente au Moyen-Orient, une garantie internationale des frontières existantes, un projet de développement de grande envergure pour la région, et l'établissement d'une base pour une Paix durable dans cette région.*

« *Le Bureau invite les Partis membres de l'Internationale Socialiste à prendre les mesures qui conviennent en vue de trouver, dans leurs propres pays, l'appui nécessaire à la prise en considération de ces positions.* »

2° **Réunion du Bureau de l'I.S.** (Londres, 29-4-1958).

Le Comité Directeur se réunira, au cours de la Conférence d'information des 2, 3 et 4 mai, afin d'arrêter sa position en fonction de la décision prise par le Bureau de l'I.S. sur le problème algérien.

IV. — SITUATION POLITIQUE.

Il est procédé à un échange de vues.

★

REUNION DU 15 MAI 1958

Président : Ch. PINEAU.

SITUATION POLITIQUE GENERALE.

Instructions aux Fédérations et aux Militants

Le Comité Directeur fait confiance au Secrétariat Général pour informer les Fédérations et leur donner des instructions en ce qui concerne les contacts avec les Organisations politiques et syndicales libres.

★

REUNION DU 26 MAI 1958

MANIFESTATION POPULAIRE DU 28 MAI 1958, DE LA NATION A LA REPUBLIQUE.

Après échange de vues sur la situation politique, il est décidé, par 17 voix contre 9 et 1 abstention, d'organiser une manifestation le 28 mai avec le concours des Organisations syndicales et politiques libres.

★

REUNION DU 4 JUIN 1958

Président : A. LAURENT.

I. — Le Comité Directeur s'associe à l'hommage rendu à la mémoire de Marceau PIVERT par le Secrétariat Général.

II. — SITUATION DANS LE PARTI APRES LA PARTICIPATION AU GOUVERNEMENT DE GAULLE

Le texte ci-après a été adopté par 33 voix contre 4; 3 camarades n'ont pas pris part au vote :

« *Le Comité Directeur, exerçant les pouvoirs qui lui ont été délégués par les Congrès, renouvelle sa volonté unanime de maintenir, quelles que soient les circonstances, l'unité et la fraternité du Parti.*

« *Il rappelle que la liberté de vote et de participation accordée à ses Représentants au Parlement commande à tous les Militants de veiller au respect fraternel des différentes positions prises dans des conditions particulièrement difficiles et à défendre les camarades du Parti, sans distinction de responsabilités ou d'opinion, contre les attaques calomnieuses venues de l'extérieur.*

« *Il fait confiance à tous les Membres du Bureau pour assurer leurs fonctions jusqu'au prochain Congrès National dont il fixera ultérieurement la date.*

« *Dès maintenant, il retient celle du 29 juin prochain pour la tenue d'une Conférence Nationale d'information.* »

Ont voté pour : BEGARRA - BIDET - BOUTBIEN - BRUTELLE - CASSAGNE - CAZELLES - CLUZEAU - COMMIN-CORMIER - COURTOIS - COUTANT - DARDEL - DEIXONNE - FUZIER - GAZAGNES - GAZIER - GIRAUD - GUILLE - GUYON - P. HERBAUT - JAQUET - A. LAURENT - LOUSTAU - MALACRIDA - MARZORATI - METAYER - R. NAEGELEN - PIC - PINEAU - RABIER - TANGUY-PRIGENT - WEILL-RAYNAL - MULLER.

Ont voté contre : CHARLOT - COQUART - LEENHARDT - M. OSMIN.

Ont déclaré ne pas prendre part au vote : MARTET - NOTEBART - PEYRASSOL.

Les Fédérations seront invitées à envoyer à la Conférence d'information une représentation égale à celle prévue pour le Congrès National.

D'autre part, le Comité Directeur se réunira le 18 juin courant pour fixer la date du Congrès National ordinaire.

III. — REUNION DU CONSEIL GENERAL DE L'I. S. (12, 13 et 14 juin 1958 à Bruxelles).

La délégation S.F.I.O. sera composée comme suit :

Pierre COMMIN, Albert GAZIER, Pierre HERBAUT ; Gérard JAQUET, Augustin LAURENT, Jules MOCH.

D'autre part, par 39 voix contre 1 (COQUART), la délégation reçoit le mandat de s'opposer au vote d'un texte sur la situation politique en France.

★

REUNION DU 18 JUIN 1958

Président : G. JAQUET.

I. — SITUATION DE DARDEL ET GIRAUD, MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR DEVENUS PARLEMENTAIRES.

Conformément à la règle pratiquée, DARDEL et GIRAUD demeureront membres du Comité Directeur jusqu'à la validation de leur élection.

II. — CONFERENCE NATIONALE D'INFORMATION DU 29 JUIN 1958.

Les Membres du Parti seront admis dans les tribunes sur présentation de leur carte.

III. — ASSASSINAT D'IMRE NAGY, DE PAL MALETER ET DES AUTRES CHEFS DE LA REVOLUTION HONGROISE.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

« *Le Comité Directeur du Pari Socialiste exprime sa profonde indignation devant l'assassinat d'Imre Nagy, de Pal Maleter et des autres Chefs de la Révolution hongroise. Commis dix-neuf mois après le sanglant écrasement du peuple de Budapest par l'armée soviétique, ce nouveau crime apparaît à tous les Démocrates comme la preuve que le système bolchevick est condamné, par sa nature même, quelles que soient les habiletés tactiques, comme la pseudo-dénonciation du stalinisme, à recourir aux méthodes de répression les plus sauvages.*

« *Puissent tous les travailleurs, tout en s'inclinant douloureusement devant la mémoire des victimes, comprendre que, dans le monde moderne, il n'est plus qu'une chance d'éviter l'esclavage et la barbarie bolchevique ou fasciste : le rassemblement des hommes libres autour du Socialisme démocratique.* »

IV. — DECISIONS DU CONSEIL GENERAL DE L'I. S. (11 au 14 juin 1958).

Les positions prises par la Délégation du Parti en ce qui concerne :

— *la situation intérieure française ;*

— *l'Algérie ;*

— *le problème de la sécurité collective et du désarmement,* sont approuvées.

V. — REUNION DU BUREAU DE LIAISON DES SIX PARTIS SOCIALISTES MEMBRES DE LA C.E.C.A. ET DU BUREAU DU GROUPE SOCIALISTE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EUROPEENNE.

Pierre COMMIN et P.-O. LAPIE représenteront la S.F.I.O.

L'ordre du jour proposé pour la Conférence des six Partis, qui se tiendra en octobre, est adopté, étant bien entendu que le 3e point de cet ordre du jour : « échanges de vues sur la forme de coopération des six Partis », sera bien limité à un échange de vues sans décision.

VI. — DATE ET ORDRE DU JOUR DU CONGRES ORDINAIRE.

Par 20 voix contre 5 et 5 abstentions, il est décidé que le Congrès National ordinaire se tiendra les 4, 5, 6 et 7 Septembre 1958. Il pourra être reporté aux 11, 12, 13 et 14 Septembre si le référendum est fixé en octobre.

Ordre du jour :

1. — *Examen des rapports statutaires ;*
2. — *Demandes de rétintégration ;*
3. — *Programme général d'action et tactique du Parti;*
4. — *Le problème des institutions politiques ;*
5. — *Election des Organismes centraux.*

★

REUNION DU 9 JUILLET 1958

I. — RATIFICATION DES DECISIONS DU BUREAU (réunion du 9-7-1958).

Les décisions et propositions du Bureau sont adoptées.

II. — COMITES D'ACTION ET DE DEFENSE REPUBLICAINE.

Les Fédérations sont encouragées à poursuivre, chaque fois que cela est possible, la création des Comités d'action.

III. — CONGRES DES PARTIS EMIGRES DU CENTRE ET DE L'EST EUROPEENS (Amsterdam, août 1958).

P.-O. LAPIE représentera le Parti.

IV. — SITUATION EN ALGERIE ET EN CORSE.

Le texte ci-après a été adopté à l'unanimité :

« *Le Comité Directeur du Parti Socialiste, considérant que la légalité ne pourra pas être rétablie en Algérie et en Corse tant que des Organismes irresponsables continueront à se substituer aux pouvoirs légaux, demande la dissolution des Comités dits de Salut Public.*

« *En outre, le Comité Directeur insiste sur la nécessité de procéder, dans le plus bref délai, à des élections libres, donc strictement et démocratiquement contrôlées en Algérie, afin de renouveler les Conseils municipaux et de mettre en place les institutions algériennes prévues par la loi.* »

V. — POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE.

La motion suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Le Comité Directeur du Parti Socialiste rappelle « que, depuis le deuxième semestre de l'an dernier, les « prix ont augmenté sensiblement plus que les salaires « alors que la production n'a cessé de s'accroître et que « le déficit du commerce extérieur n'a pas été réduit.

« Il résulte de ces constatations que le pouvoir « d'achat des travailleurs a été amputé, tandis que « celui d'autres catégories sociales s'est amélioré.

« Le Parti Socialiste ne peut donc accepter un blo- « cage des salaires et des prestations sociales ; il ap- « porte son appui aux Organisations syndicales libres « qui s'efforcent de réparer l'injustice dont la classe « ouvrière est la victime. »

VI. — REFERENDUM.

Le communiqué ci-après a été adopté par 21 voix contre 4 et 4 abstentions :

« Le Comité Directeur du Parti Socialiste, désireux « que le prochain référendum permette au corps élec- « toral d'exprimer en pleine clarté son opinion sur la « réforme des institutions, estime indispensable que « deux questions au moins soient posées au corps élec- « toral : l'une porterait sur la nécessité de réformer la « Constitution, l'autre sur le texte préparé par le Gou- « vernement.

« Ainsi les électeurs qui souhaitent de nouvelles insti- « tutions, mais qui n'approuveraient pas la proposition « gouvernementale, auraient la faculté de faire con- « naître leur sentiment.

« Il serait même désirable que plusieurs textes fus- « sent soumis au choix du pays. »

VII. — COMMISSARIAT A LA JEUNESSE.

Le vœu suivant a été adopté à l'unanimité :

Le Comité Directeur exprime le vœu que le Commissariat à la Jeunesse, qu'elle qu'en soit la forme définitive, reste sous la haute autorité du Ministre de l'Education Nationale. »

VIII. — LOI ELECTORALE.

Mandat est donné à DEIXONNE et WEILL-RAYNAL de prendre contact avec le M.R.P. et le R.G.R.

IX. — SITUATION POLITIQUE GENERALE.

Echange de vues.

REUNION DU 6 AOUT 1958

Président : BEGARRA.

I. — ORDRE DU JOUR DU CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

1. *Examen des rapports statutaires ;*
2. *Demandes de réintégration ;*
3. *Situation politique générale (Intérieure, Outre-Mer, Internationale, décisions sur le référendum) ;*
4. *Election des Organismes centraux.*

II. — DEMISSION DE TANGUY-PRIGENT DU COMITE DIRECTEUR.

La démission est acceptée par 10 voix contre 6 et 4 abstentions.

III. — REFORME DES FINANCES LOCALES.

A l'unanimité, le Comité Directeur approuve le texte élaboré après l'accord intervenu à la Conférence Nationale d'Information de PUTEAUX

IV. — EVENEMENTS DE TOULOUSE EN MAI ET JUIN 1958.

Le Comité Directeur prend acte des informations fournies par GAZAGNES.

V. — REFORME DE LA CONSTITUTION.

Après examen article par article du projet de Constitution, il est décidé d'établir un mémoire contenant les observations et les propositions à présenter aux camarades membres du Comité Consultatif Constitutionnel.

D'autre part, le communiqué ci-après a été adopté :

« Le Comité Directeur réaffirme que la souveraineté « du Parti réside dans ses Congrès nationaux. Il consi- « dère que, dans les circonstances actuelles, il doit « s'abstenir d'engager le Parti avant la réunion de ses « instances souveraines.

« Mais, se faisant un devoir de suivre avec vigilance « l'élaboration du texte constitutionnel, il a procédé à « une étude approfondie du projet dans son état pré- « sent et décidé de porter à la connaissance des Socia- « listes appartenant au Comité Consultatif Constitu- « tionnel un mémoire comportant des observations et « des suggestions qu'en tout état de cause il estime « nécessaire de présenter. »

LES DECISIONS DU BUREAU DU PARTI

du 19 Février au 18 Août 1958

REUNION DU 19 FEVRIER 1958

I) RECEPTION D'UNE DELEGATION DU PARTI SOCIALISTE MALGACHE.

II) AIDE AUX SECTIONS ET FEDERATIONS POUR L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE PROPAGANDE.

Le Bureau estime que les frais d'organisation de ces manifestations doivent être supportés par les Sections et les Fédérations.

III) ELECTIONS CANTONALES - AIDE AUX FEDERATIONS.

100.000 fr. par Fédération.

IV) ELECTIONS SENATORIALES - AIDE AUX FEDERATIONS.

50.000 fr. à chacune des Fédérations soumises au renouvellement.

V) PARTICIPATION AU CONSEIL NATIONAL DES 15 ET 16 MARS 1958 DES PARLEMENTAIRES FRAPPES D'UNE SUSPENSION DE DELEGATION DE SIX MOIS LE 18 SEPTEMBRE 1957.

Ces camarades pourront participer aux débats du Conseil National des 15 et 16 mars 1958, la durée de suspension de délégation étant expirée à 48 heures près.

VI) ADHESION A L'ALLIANCE EUROPE-AFRIQUE.

Mandat est donné au Secrétariat Général de recueillir tous renseignements utiles d'appréciation sur ce Groupement.

En attendant les résultats de cette enquête, il sera demandé à la Commission Exécutive du Groupe parlementaire d'inviter les camarades à ne pas donner leur adhésion.

VII) DOCUMENTS SUR LE COUT DE LA GUERRE EN ALGERIE.

Une fiche « Arguments et Ripostes » sera établie pour l'information des Militants.

VIII) PUBLICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE SAUVEGARDE.

Les Ministres socialistes ont reçu le mandat de demander au Président du Conseil la publication du Rapport dans la Documentation officielle.

Cette demande sera confirmée par lettre du Secrétariat Général du Parti à Félix Gaillard.

IX) CONGRES EXTRAORDINAIRE DU S. P. D. (STUGGART - 18 au 25-5-58).

Le Parti sera représenté par Boutbien et Muller.

X) PARTICIPATION AU « JOURNAL DU PARLEMENT ».

Etant donné qu'aucun élément nouveau n'est intervenu depuis la décision du C.D. interdisant la participation des Socialistes au « Journal du Parlement », le Bureau propose de maintenir cette décision.

XI) 10e ANNIVERSAIRE DU COUP D'ETAT DE PRAGUE.

(Demande du Comité d'aide sociale aux réfugiés tchécoslovaques).

Un message de sympathie au peuple tchécoslovaque sera publié dans « Le Populaire » (sans référence au Comité).

XII) CAS ROSENFELD.

En raison de l'article publié dans « L'Observateur », — journal interdit par le Comité Directeur — la C.N.C. sera saisie.

XIII) 8e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LEON BLUM.

Le Bureau demande aux Camarades du C.D. d'être présents à cette manifestation.

★

REUNION DU 5 MARS 1958

I) ELECTION LEGISLATIVE DE LA NIEVRE - 2e TOUR.

Après avoir entendu le Docteur Benoit, candidat du Parti, et avec son accord, le Bureau conseille à la Fédération le désistement en faveur du candidat de l'U.D.S.R. arrivé en tête des candidats des Partis républicains.

II) POSITION DU PARTI VIS-A-VIS DU « CLUB DES MONTAGNARDS ».

Il sera répondu à la Fédération de la Seine :

1) *que le « Club des Montagnards » ne figure pas sur la liste des Organisations « interdites » par le Parti;*

2) *Que les camarades doivent réserver l'essentiel de leur activité au Parti;*

3) *Que les Militants doivent veiller à ne pas donner leur adhésion à des Organisations ayant à leur tête des personnalités avec lesquelles la cohabitation peut être compromettante.*

III) COMMEMORATION DU 8e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LEON BLUM.

Un appel du Bureau du Parti sera publié dans

« Le Populaire » pour inviter les camarades à être le plus nombreux possible à la manifestation de Jouy-en-Josas, le 30 mars 1958.

IV) NOMINATION DE DELEGUES ADULTES AU COMITE NATIONAL DES J.S.

Les J.S. seront invitées à proposer au C.D. au moins six noms pour les quatre postes à pourvoir.

V) LETTRE DE LA FEDERATION DE LA HAUTE-LOIRE AU SUJET DE LA « *TRIBUNE DU SOCIALISME* ».

Mandat est donné au Secrétariat Général de faire connaître à la Fédération les raisons qui ont motivé la décision du C.D. concernant la « Tribune du Socialisme ».

VI) CONGRES EXTRAORDINAIRE DU PARTI SOCIALISTE AUTRICHIEN (13, 14-5-58).

Albert Gazier est désigné pour représenter le Parti.

VII) PUBLICATION AU « B.I. » DES VOTES DES MEMBRES DU C.D.

Le Bureau estime qu'il n'y a pas lieu de modifier les dispositions actuelles suivant lesquelles la publication est faite quand un vote a lieu par appel nominal, en application de l'article 9 du Règlement intérieur du C.D.

VIII) REPONSE DU PRESIDENT DE L'I.S. A LA LETTRE DU SECRETAIRE GENERAL DU PARTI RECLAMANT LA PUBLICATION DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE EN ALGERIE.

Cette réponse sera communiquée au C.D. et au prochain Conseil National.

IX) LIEU DU 50e CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

En raison du coût élevé de la location des salles de la Mutualité, le Congrès se tiendra en banlieue, soit à Issy-les-Moulineaux, soit à Asnières.

X) LETTRE DE L'UNION DES SECTIONS DE CLERMONT D'OISE.

Des explications seront demandées à la Fédération de l'Oise.

XI) COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITE DE LIAISON AVEC LE MOUVEMENT COOPERATIF.

Après avoir entendu le compte rendu de Georges Brutelle, le Bureau émet un avis favorable à une nouvelle rencontre entre le Secrétaire Général du Parti et les responsables de F.O. et du Mouvement coopératif.

★

REUNION DU 12 MARS 1958

I) ATTITUDE DU PARTI VIS-A-VIS DU MONDE BILINGUE.

La question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du C.D.

II) DECISION DE LA C.N.C. DANS LE DIFFEREND DEPREUX-LACOSTE.

Renvoyée au C.D.

III) AFFAIRE J. SENARD, CHRONIQUEUR LITTERAIRE AU « POPULAIRE-DIMANCHE ».

J. Senard sera informé que son texte pourra être publié dans le « B.I. ».

IV) LETTRE DE TONY-LARUE CONCERNANT L'AFFAIRE GUERROUDJ ET TALEB.

Il sera conseillé à Tony-Larue de ne pas intervenir dans cette affaire.

V) REFORME DES FINANCES LOCALES.

Il sera proposé au C.D. de porter cette question à l'ordre du jour du 50e Congrès National ordinaire.

Afin de permettre aux Militants de se prononcer en toute connaissance de cause, deux Rapports exposant chacune des deux thèses en présence seront publiés au « B.I. ».

VI) CONGRES DU PARTI SOCIALISTE AUTRICHIEN.

A. Gazier étant indisponible, il sera demandé à Boutbien et Muller de représenter le Parti.

VII) ALGERIE : DELEGATIONS SPECIALES.

Un télégramme sera envoyé à Robert Lacoste.

★

REUNION DU 19 MARS 1958

I) ALGERIE.

Le Secrétariat Général organisera le plus tôt possible une réunion des camarades représentant les divers courants de pensée sur le problème algérien.

II) APPLICATION DE LA DECISION DU CONSEIL NATIONAL DES 15 ET 16 MARS 1958 RELATIVE A LA PREPARATION DU 50e CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

Mandat est donné au Secrétariat Général d'organiser une Conférence d'information qui se tiendra les 2, 3 et 4 mai 1958.

Seront invités à participer à cette conférence :

— *les Membres du Comité Directeur;*

— 1 *Délégué par Fédération;*

— *les Parlementaires;*

— *les Conseillers de l'Union Française;*

— *les Membres du Conseil Economique;*

— *les Responsables des Sections de la C.N.E. intéressés par les questions portées à l'ordre du jour;*

— *les Responsables de la Fédération des Elus Socialistes municipaux et cantonaux.*

Dès l'ouverture de la Conférence, les participants se répartiront à leur choix entre les Commissions chargées d'étudier les problèmes suivants ; il leur sera loisible de participer à plusieurs Commissions :

1) *Algérie;*

2) *Outre-Mer (révision du Titre VIII);*

3) *Politique internationale;*

4) *Politique économique et sociale : politique générale; Marché Commun; réforme des finances locales;*

5) *Tactique du Parti et réformes électorales.*

Chaque Commission s'efforcera d'aboutir à une position commune.

En cas de désaccord, un Rapport sera présenté par chacun des courants de pensée.

Ces Rapports seront publiés au « Bulletin Intérieur », à l'exclusion des interventions faites à la Conférence.

Afin de ne pas retarder l'envoi aux Sections des Rapports susvisés, les Motions particulières présentées à l'occasion du 50e Congrès National seront publiées dans un numéro spécial du « Bulletin Intérieur ».

Pour répondre au désir exprimé au Conseil National, le 50e Congrès National est avancé aux 19-20-21 et 22 juin 1958.

III) ELECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DANS LE 2e SECTEUR DE LA SEINE (2e TOUR DE SCRUTIN).

Le Bureau estime que la Fédération de la Seine doit refuser toutes les offres tendant à aboutir à une candidature unique et maintenir son candidat, sans aucune tractation avec les autres Partis.

★

REUNION DU 9 AVRIL 1958

I) ELECTIONS CANTONALES - DEMANDE DE LA FEDERATION DE L'OISE.

Après audition des Représentants de la Fédération, le Bureau :

— prend acte du refus confirmé par la Fédération de l'Oise d'appliquer la décision du Conseil National demandant que des Candidats socialistes soient présentés dans tous les cantons;

— constate l'impossibilité où il se trouve de faire prévaloir, avant les élections, la décision du Parti ;

— constate, par ailleurs, que dans leur grosse majorité les Fédérations n'ont pas répondu à la circulaire du Secrétariat Général en date du 21 mars 1958 demandant de saisir d'urgence le C.D. en cas de non-présentation dans un canton d'un candidat S.F.I.O.;

— refuse de prendre à l'égard de la seule Fédération de l'Oise une sanction antérieure aux élections;

— décide, en conséquence :

1) de saisir le C.D., après les élections, de tous les cas où la décision du Parti n'aura pas été respectée;

2) de proposer au C.D. d'engager à l'égard de la Fédération de l'Oise la procédure de dissolution en raison du caractère politique de l'accord préalable intervenu avec la Fédération radicale.

Par ailleurs, la Section de Clermont-de-l'Oise sera informée qu'elle n'a pas à demander aux Organismes directeurs du Parti l'investiture pour le candidat socialiste.

II) FEDERATION DES LANDES.

1) Création de 2 Sections dans chacune des Communes de Mimizan - Biscarosse et Mont-de-Marsan

Il est proposé au C.D. d'autoriser les créations demandées par la Fédération.

2) Intervention de la Fédération dans la vie politique municipale

Il sera précisé à la Fédération :

a) que tout ce qui concerne la constitution des listes socialistes pour les élections municipales relève des Sections locales;

b) que tout ce qui se rapporte à la tactique (listes de coalition, désistements...) est fixé par les Assises nationales. La Fédération doit veiller à l'application;

c) que les autres problèmes qui peuvent se poser au cours de l'exercice du mandat municipal se règlent conformément aux pratiques fédérales. Les Sections ont intérêt à en saisir la Fédération.

III) STATUTS DE LA FEDERATION D'ALGER.

Mandat est donné au Secrétariat Général d'inviter la Fédération à modifier ses Statuts pour les mettre en harmonie avec les Statuts nationaux.

★

REUNION DU 16 AVRIL 1958

I) DELEGATION DU PARTI A LA REUNION DU COMITE DE L'I.S. SUR LA SECURITE COLLECTIVE ET LE DESARMEMENT (Londres, 28-4-1958).

Guy Mollet, Georges Brutelle, Pierre Commin, Albert Gazier, Gérard Jaquet, Augustin Laurent, Christian Pineau.

En outre, Manach' assistera la délégation en qualité d'Expert.

II) DELEGATION DU PARTI A LA REUNION DU BUREAU ET DU CONSEIL GENERAL DE L'I. S. (Bruxelles, 11 au 14 juin 1958).

Guy Mollet, Georges Brutelle, Pierre Commin, Albert Gazier, Gérard Jaquet, Augustin Laurent, Christian Pineau.

III) COTISATION DE LA S.F.I.O. A L'I.S.

Il sera demandé au Comité Directeur d'accepter l'augmentation de la cotisation, qui passe de 780 livres à 1.040 livres.

IV. — MOTIONS ADOPTEES PAR LES CONFERENCES NATIONALES DES ETUDIANTS ET DES JEUNESSES SOCIALISTES.

Mandat est donné au Secrétariat Général pour apprécier, en accord avec les Responsables nationaux des E.S. et des J.S., les motions qui doivent être publiées.

Par ailleurs, il sera proposé au C.D. :

1) *d'adresser à Pierre Mauroy les remerciements du Parti pour son action à la tête du Mouvement J.S. ;*

2) *de s'associer à la collecte ouverte pour lui offrir un souvenir.*

V) SITUATION DE LA FEDERATION DES LANDES.

En raison des nouveaux renseignements parvenus au Secrétariat Général, il est décidé d'ajourner jus-

qu'à complément d'enquête les propositions adoptées le 9 avril et concernant :

1) *la création de 2 Sections à Mont-de-Marsan;*

2) *l'intervention de la Fédération dans la vie politique municipale.*

VI) SITUATION DE LA FEDERATION D'ALGER.

Une Délégation de 3 Membres sera envoyée, après les élections cantonales, pour enquête sur place.

Mandat est donné au Secrétariat Général pour constituer cette Délégation.

VII) CODE DU CIVISME.

Le rapport de la Commission sera envoyé aux Membres du Comité Directeur qui seront invités à faire connaître leurs observations par écrit.

La question sera ensuite portée à l'ordre du jour du Comité Directeur.

VIII) ELECTIONS CANTONALES.

Georges Brutelle informe le Bureau de la situation dans les Fédérations.

IX) SITUATION POLITIQUE APRES LA CHUTE DU GOUVERNEMENT GAILLARD.

Le communiqué ci-après a été adopté :

« *Devant la situation créée par la chute du Gou-*
« *vernement, provoquée pour la troisième fois en*
« *moins d'un an par la collusion de la droite, du*
« *Parti Communiste et de certains parlementaires du*
« *centre, le Bureau du Parti Socialiste appelle ses*
« *Militants à la vigilance et à l'action.*

« *Le Parti Communiste continue ainsi sa politique*
« *du pire.*

« *La droite réclame la stabilité de l'Exécutif et*
« *l'autorité de l'Etat, mais elle est responsable des*
« *trois crises ministérielles de cette législature. Elle*
« *refuse tout caractère national au Parti Commu-*
« *niste, mais elle en fait l'arbitre de notre politique*
« *internationale. Elle se prétend démocrate, mais,*
« *disposant de 150 voix à l'Assemblée Nationale, elle*
« *prétend imposer sa loi à 250 Républicains grâce au*
« *concours des voix communistes et poujadistes.*

« *Le Parti Socialiste, à quelques jours d'une consul-*
« *tation de caractère national, demande à ses Mili-*
« *tants de dénoncer avec vigueur à l'opinion publique*
« *l'attitude de ceux qui risquent de jeter le pays*
« *dans l'isolement et l'aventure, de porter un coup*
« *sensible à la situation économique et financière et*
« *de mettre en danger les institutions républicaines.* »

★

REUNION DU 17 MAI 1958

SITUATION PLITIQUE INTERIEURE.

Le communiqué ci-après a été adopté :

« *Au lendemain du vote de défense républicaine ac-*
« *quis dans les deux Assemblées à une énorme ma-*
« *jorité, le Parti Socialiste estime néanmoins que tous*
« *les Démocrates doivent demeurer en état d'alerte.*

« *En conséquence, il a décidé de renforcer ses con-*
« *tacts avec les Organisations politiques et syndicales*
« *attachées comme lui à la défense de la légalité ré-*
« *publicaine et de l'union nationale.*

« *Tout en appelant la population au calme, il lui*
« *demande de rester prête à faire face à toutes les*
« *menées factieuses.* »

★

REUNION DU 21 MAI 1958

I) ELECTIONS SENATORIALES.

Le Bureau fait confiance aux Fédérations et donne mandat au Secrétariat Général d'autoriser — à titre exceptionnel et en raison des circonstances — les listes de défense républicaine à condition, bien entendu, que ces listes ne comprennent pas les Communistes.

II) COMITE NATIONAL D'ACTION ET DE DEFENSE REPUBLICAINE.

Mandat est donné au Secrétariat Général :

1) *de faire tous les efforts pour aboutir, même si le Parti Radical se récuse, à la constitution du Comité National;*

2) *d'inviter dès maintenant les Fédérations à constituer des Comités départementaux.*

III) CAS DANIEL MAYER.

La Fédération de la Seine sera invitée à examiner la question en tenant compte des justifications à sa démission données par Daniel Mayer dans la « Tribune du Socialisme ».

IV) SITUATION POLITIQUE GENERALE.

Il est procédé à un large échange de vues.

★

REUNION DU 9 JUILLET 1958

I) REMPLACEMENT DE PIERRE COMMIN AU COMITE DIRECTEUR.

Etant donné que Giraud et Dardel, élus Sénateurs, ne seront considérés comme Parlementaires qu'après la validation de leur élection, c'est Robert Verdier qui sera appelé à siéger au Comité Directeur en remplacement de Pierre Commin.

En cas de refus de Robert Verdier il sera fait appel à Ferrat.

II) FEDERATION DU LOT-ET-GARONNE. SITUATION DE LA SECTION D'AGEN.

Cassagne est désigné pour procéder à une enquête sur place dont il rendra compte au Bureau.

III) FEDERATION DES LANDES.

1) Création de 2 Sections à Biscaros et Mimizan

Avis favorable.

2) Création de 2 Sections à Mont-de-Marsan

Le Bureau prend acte du fait que 2 Sections existent depuis douze ans à Mont-de-Marsan, et de l'accord intervenu entre la Fédération et ces deux Sections en vue de l'établissement d'un protocole pour

régler les problèmes municipaux et les rapports entre les deux Sections.

Ce protocole sera soumis au Bureau pour ratification.

3) Situation électorale à Mont-de-Marsan

Les conclusions de la lettre du Secrétariat général à la Fédération sont confirmées.

4) Statuts fédéraux

La Fédération sera invitée à établir ses nouveaux Statuts.

IV) COMITE NATIONAL D'ACTION ET DE DEFENSE REPUBLICAINE.

Avis favorable au maintien des liaisons.

V) COMITE DE LIAISON F.O.-COOPERATION-PARTI.

Le Parti participera à l'action envisagée avec F.O. et les coopératives de production en vue de la création de magasins témoins.

VI) CONFERENCE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE.

Sur proposition des cercles Jean-Jaurès la Délégation sera composée comme suit :

SABATIER (St-Etienne) ; AUDIGIER (Valence) ; Jeanne LEMOUR (Melun) ; MONCHAUSSEE (Dijon) ; OLIVIER (Paris) ; André BATARD (Paris) ; CROTTE (L.-et-Cher) ; Gary FROMAKE (Afrique Noire).

VII) « TRIBUNE DU SOCIALISME ».

Mandat est donné au Secrétariat Général de déposer, le moment venu, une demande de contrôle contre les Membres du Bureau national de « Tribune du Socialisme ».

Entre outre, toutes les décisions du C.D. et du Bureau concernant la « Tribune du Socialisme » seront publiées dans la « Documentation Socialiste ».

VIII) DATE DU PROCHAIN CONGRES NATIONAL ORDINAIRE.

Il sera proposé au C.D. d'arrêter définitivement la date du Congrès aux 11, 12, 13 et 14 septembre 1958.

IX) REMPLACEMENT DE PIERRE COMMIN AU SECRETARIAT GENERAL DU PARTI.

En raison de la proximité du Congrès, le Bureau proposera au C.D. de n'apporter aucune modification dans la composition du Secrétariat Général. L'intérim du Secrétaire général sera assuré par Georges Brutelle.

Le Secrétaire général pourra s'adjoindre tel ou tel camarade pour satisfaire les tâches qu'il doit assumer.

X) SITUATION POLITIQUE.

Examen des motions qui seront soumises au Comité Directeur et concernant :

— *le référendum;*
— *la situation en Algérie et en Corse;*
— *la politique économique et sociale.*

★

REUNION DU 18 AOUT 1958

CAS ALDUY

Après avoir pris connaissance du dossier (Alduy étant absent) relatif aux déclarations faites à la Presse par Alduy en sa qualité de Secrétaire Général du Centre de la Réforme Républicaine, mandat est donné au Secrétariat Général d'adresser à l'intéressé une mise en garde l'invitant à plus de mesure et au respect de la discipline.

(*Application de l'article 73 des Statuts*).

Coll. Fondation Jean Jaurès

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

SAIAH BOUALI CONTRE FEDERATION D'ALGER

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 27 février 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Saïah Bouali a été exclu du Parti par une sentence de la Commission fédérale des conflits d'Alger en date du 21 mai 1957. Qu'il a fait appel de cette sentence dans le délai réglementaire.

Considérant qu'il résulte du dossier, du mémoire de Saïah Bouali, d'un témoignage écrit et des motifs mêmes de la sentence que les faits retenus à l'encontre de ce camarade n'ont pas un caractère de gravité suffisant pour justifier son exclusion.

Considérant qu'en effet il s'agit surtout de griefs d'ordre personnel et d'appréciations de caractère général sur l'attitude présumée ou réelle de Saïah Bouali. Que si le comportement de ce camarade a pu donner lieu à certaines critiques, il convient toutefois d'en limiter les conséquences sur le plan de la discipline.

PAR CES MOTIFS

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS,

annule la sanction prise contre le camarade Saïah Bouali et décide de le suspendre de toute délégation pendant un an à compter du 21 mai 1957

DEROUINEAU CONTRE FEDERATION DE LA MARNE

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 27 février 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant que par une sentence rendue par la C.F.C. de la Marne, le camarade Derouineau, Conseiller municipal de la Villa-d'Ay, a été exclu du Parti. Que cette sentence datée du 24 septembre 1957 a été portée à la connaissance de l'intéressé le 21 octobre suivant.

Considérant que Derouineau a fait appel de ladite décision dans les délais réglementaires ; qu'il a été entendu par la C.N.C. le 27 février ainsi que le camarade Mirande, Secrétaire fédéral de la Marne.

Considérant qu'il résulte des explications recueillies, ainsi que des pièces du dossier, que le citoyen Derouineau a donné sa démission du Parti par lettre en date du 30 juin 1955 adressée au Secrétaire fédéral. Que le 28 septembre 1955, la Section de la Villa-d'Ay a accepté à l'unanimité la démission de Derouineau et que le Secrétaire de ladite Section, Dessonnet, a donné connaissance de cette démission au Conseil municipal de la commune, réuni le 28 octobre 1955 et qu'acte lui en a été donné.

Considérant que la C.F.C. de la Marne n'a été saisie de la demande de contrôle dirigée contre Derouineau que le 13 mars 1957 (lettre du Secrétariat fédéral). Que cette demande, à cette date, formée contre un citoyen démissionnaire, à cette date, formée contre un citoyen nue sans objet. Que Derouineau, de son côté, n'avait aucune qualité pour s'adresser à un organisme du Parti.

PAR CES MOTIFS

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS,

constate que la sentence fédérale rendue le 24 septembre 1957 contre le citoyen Derouineau était sans objet, celui-ci étant démissionnaire du Parti depuis le 30 juin 1955.

EDOUARD DEPREUX CONTRE ROBERT LACOSTE

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 27 février 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le 7 février 1958, le Secrétariat général du Parti a transmis à la C.N.C. une lettre du camarade Edouard Depreux, signalant que les déclarations faites par Robert Lacoste à l'Assemblée Nationale, au cours de la 2e séance du 28 janvier 1958, étaient en «contradiction formelle avec les décisions des Congrès». Qu'à cette lettre se trouvaient annexées les pages 311, 312, 313 et 314 du « J. O. » (« Débats Parlementaires », 2e séance du 28 janvier 1958) contenant les déclarations incriminées de Robert Lacoste.

Considérant qu'en présence d'une demande de contrô-

le dirigée contre un camarade parlementaire, la C.N.C. a été amenée à rechercher, avant tout examen au fond, si une telle demande relevait de sa compétence.

Considérant qu'aux termes de l'Art. 60 du Règlement du Parti, « chacun des Elus parlementaires en tant qu'Elu, et l'ensemble du Groupe en tant que Groupe, relèvent du contrôle du Comité Directeur et du Conseil National ».

Considérant que les déclarations reprochées à Robert Lacoste ont été faites à l'Assemblée Nationale. Qu'il les a faites et qu'il n'a pu les faire qu'en tant que Député et Ministre, donc en tant « qu'Elu parlementaire », suivant les termes de l'Article 60, alinéa 1. Qu'ainsi la C.N.C. ne pourrait, sans violer les dispositions du Règlement qui fixent et déterminent les limites de sa compétence, se saisir d'un litige qui relève exclusivement du Comité Directeur et du Conseil National.

PAR CES MOTIFS

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS,

décide de renvoyer au Comité Directeur la demande de contrôle formée par le camarade Edouard Depreux contre Robert Lacoste, seul compétent, aux termes de l'Art. 60 sus-rappelé, pour examiner cette demande et lui donner la suite qu'elle comporte.

HUC AIME CONTRE FEDERATION DE L'AUDE

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 27 mars 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Aimé Huc a régulièrement interjeté appel

1° de la sentence rendue le 20 février dernier par la Commission fédérale des conflits de l'Aude qui l'a frappé de cinq ans de suspension de délégation ;

2° de la sentence fédérale en date du 7 mars 1958 qui a prononcé son exclusion du Parti.

Considérant que, dans sa séance du 27 mars, la C.N.C. a pris connaissance du dossier et entendu les camarades Guille, Milhau, Madaule et Aimé Huc dans leurs explications.

Considérant qu'il est apparu à la C.N.C. que les faits reprochés à Huc avaient été exactement appréciés par la Commission Fédérale des Conflits.

Considérant qu'Aimé Huc a déclaré poser sa candidature aux prochaines élections cantonales contre le candidat socialiste régulièrement désigné par la Fédération de l'Aude. Qu'une large publicité a déjà été faite dans la presse locale au sujet de cette candidature.

Considérant qu'une telle attitude constitue une faute grave contre la discipline et qu'elle doit être sévèrement sanctionnée.

PAR CES MOTIFS

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS **approuve les termes des deux sentences rendues contre Aimé Huc par la C.F.C. de l'Aude et dit que ce camarade est exclu du Parti à la date du 7 mars 1958.**

OBSERVATIONS

La C.N.C. avait accordé au citoyen Huc un délai de réflexion jusqu'au 3 avril 1958. Si à cette date il avait informé la C.N.C. de sa renonciation à la candidature aux élections cantonales, son exclusion du Parti aurait été rapportée.

BUREAU DU PARTI CONTRE ORESTE ROSENFELD

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 14 mai 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 20 février 1958, le Bureau du Parti a déposé une demande de contrôle contre Oreste Rosenfeld pour avoir publié un article sous sa signature dans le journal « France-Observateur » du 6 février dernier.

Considérant que le 27 septembre 1956 (B.I. N° 88) le Comité Directeur avait pris la décision suivante : « A l'unanimité, le Comité Directeur estime que le journal France-Observateur *doit être considéré comme un organe notoirement hostile au Parti. En conséquence, en application de l'art. 74 des Statuts, les Membres du Parti seront invités à cesser toute collaboration à cet organe. »*

Considérant qu'il résulte de ce texte que les Membres du Parti publiant des articles dans ce journal devaient être invités personnellement à mettre fin à cette collaboration. Que, d'autre part, en vertu de l'Article 74 du Réglement, le Comité Directeur avait le droit de « mettre tout Adhérent en demeure de cesser sa collaboration à un organe notoirement hostile au Parti ».

Considérant qu'il n'apparait pas du dossier qu'une interdiction d'écrire dans *France-Observateur* ait été adressée à Rosenfeld, soit par les Organismes centraux, soit par la Fédération de la Seine. Que dans ces conditions, en l'état actuel de l'affaire, la Commission Nationale des Conflits ne peut que rejeter la demande de contrôle dont elle a été saisie, laissant au Bureau du Parti le soin de se conformer aux dispositions statutaires.

PAR CES MOTIFS

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, **constatant que les règles prescrites, tant par la décision du Comité Directeur du 27 septembre 1956 que par l'Article 74 des Statuts n'ont pas été observées, déclare irrecevable la demande de contrôle formée contre Oreste Rosenfeld.**

BUREAU DU PARTI CONTRE R. BLUM, A. HAURIOU, E. LABROUSSE, C. TITEUX ET A. SEURAT

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa séance du 14 mai 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le 21 février 1958, le Bureau du Parti, avec l'accord du Comité Directeur, a déposé une demande de contrôle contre les camarades R. Blum, A. Hauriou, A. Labrousse, C. Titeux et A. Seurat.

Considérant que ces camarades sont les Membres responsables du « Comité Socialiste d'Etude et d'Action pour la Paix en Algérie ». Qu'à aucun moment ils n'ont contesté cette qualité ainsi qu'il résulte du dossier et des déclarations faites devant la Commission Nationale des Conflits, le 27 mars dernier, par R. Blum, Labrousse et Seurat.

Considérant que, dans sa demande de contrôle, le Bureaux du Parti reproche aux dits camarades :

1° de ne pas avoir dissous le Comité sus-indiqué, contrairement à la décision prise à cet effet par le Comité Directeur. Que cette décision leur a été rappelée par lettre en date du 10 mai 1957 sous la signature du Secrétaire général par intérim, Pierre Commin.

2° d'avoir intensifié leur action en publiant un organe intitulé « La Tribune du Socialisme » au lieu de répondre favorablement à l'appel fraternel à la discipline et à l'unité qui leur a été adressé une dernière fois le 20 janvier 1958.

Considérant que c'est en application des décisions des Congrès et Conseils Nationaux du Parti et de l'Article 19 du Règlement que le Comité Directeur a été amené à interdire l'activité du Comité Socialiste d'Etude et d'Action pour la Paix en Algérie et à prononcer sa dissolution.

Considérant que l'article 19 *du Règlement stipule : « La liberté de discussion est entière au sein du Parti. Mais nul Groupement* permanent *d'affinités ne saurait y être toléré. »*

CARACTERE DU COMITE SOCIALISTE D'ETUDE ET D'ACTION POUR LA PAIX EN ALGERIE

Considérant que les camarades R. Blum, Hauriou, Labrousse, Titeux et Seurat ont été priés de se rendre devant la C.N.C. le 27 mars dernier. Que Camille Titeux s'est personnellement excusé de ne pouvoir assister à la réunion en raison de ses obligations. Que R. Blum, Labrousse et Seurat ont été entendus et ont remis à la C.N.C., au nom des Membres du Comité, une note résumant leurs explications.

Considérant que, dans la circulaire du 2 mars 1957 envoyée par le Bureau composé des 5 camarades ci-dessus à un certain nombre de Membres du Parti, on relève les phrases suivantes :

« *Au nom du Bureau, E. Labrousse a défini le caractère et les tâches de* notre groupe. *Le Comité, a-t-il dit, se maintiendra dans la légalité du Parti. La rencontre des camarades qui le composent est purement* occasionnelle. *Elle a pour* objet l'élaboration d'un texte *à proposer à notre* prochain Congrès National. *Elle* s'assigne *pour* terme ce Congrès. » (Propos tenus par Labrousse à la Mutualité le 21 février 1957.)

Considérant que, dans les circulaires suivantes : 7 mars, 13 mars, 19 mars, 12 juin, 20 juin 1957, le Bureau du Comité élargit son but et ne se contente plus des rencontres « occasionnelles » de camarades pour élaborer une Motion en vue du Congrès de Toulouse. Dans la circulaire du 20 juin (après la réunion du 18 juin à la Mutualité), on relève notamment : « *A. Seurat fait d'abord le compte rendu de l'*activité *du Comité pendant les* cinq premiers mois *de son* fonctionnement *et mentionne le nombre sans cesse croissant des* correspondants *maintenant répartis dans plus de* 70 Fédérations *départementales... Il donne également lecture de la lettre invitant à la dissolution du Comité, adressée par le Secrétariat du Parti aux Responsables, ainsi que les réponses faites individuellement par ces derniers.* »

Considérant qu'après le Congrès de Toulouse, le Comité a continué et développé son activité, dépassant ainsi largement le but et la durée qu'il s'était fixés dans la circulaire du 2 mars 1957.

LA TRIBUNE DU SOCIALISME

Considérant que le 25 janvier 1958 est paru le premier numéro de la « Tribune du Socialisme ». Que le camarade Seurat, Membre du Bureau du Comité, est Directeur de cette publication. Que dans ce numéro, comme dans ceux qui ont suivi, on y relève des appels pour l'envoi de fonds et la souscription d'abonnements à adresser au même camarade Seurat. Qu'avec le lancement du premier numéro, envoyé aux camarades qui recevaient initialement les circulaires, l'envoi desdites circulaires a cessé. Qu'on ne saurait donc soutenir, comme on l'a fait devant la C.N.C., qu'il n'y a aucun lien entre le Comité et la « Tribune du Socialisme ».

Considérant qu'à la date du 13 février 1958 le Comité Directeur a prononcé l'interdiction de la « Tribune du Socialisme ». Que cette décision, comme celle relative au Comité, est demeurée sans effet, puisque depuis cette date trois autres numéros ont paru, suivis d'un numéro spécial le 24 avril 1958.

DECLARATION ECRITE REMISE A LA C.N.C.

Considérant que, dans la note remise à la C.N.C. avec l'accord des quatre autres Membres du Comité, Robert Blum a exposé les raisons de fond et de forme qui, selon eux, justifient l'existence du Comité et la publication de la « Tribune du Socialisme ».

Considérant qu'en ce qui concerne le fond, la C.N.C. n'a pas qualité pour porter jugement sur les positions prises par les camarades du Comité à l'égard des problèmes politiques, ceux-ci étant de la compétence exclusive des Conseils et des Congrès Nationaux. Qu'elle ne saurait donc ni approuver, ni improuver les opinions exposées par lesdits camarades.

Considérant par contre que la C.N.C. se doit de rechercher si Robert Blum, Hauriou, Labrousse, Titeux et Seurat ont commis un ou plusieurs actes d'indiscipline en ne respectant pas les décisions du Comité Directeur concernant la dissolution du Comité et l'interdiction de la « Tribune du Socialisme ».

Considérant qu'il apparaît de l'examen qui précède que, contrairement à leurs affirmations, ces camarades ont bien constitué un Groupement à caractère permanent avec Bureau et Correspondants dans 70 Fédérations. Que ce Comité se livre à une activité intense et à une prospection constante au sein des organisations régulières du Parti. Que le compte rendu fait par Seurat, le 18 juin 1957, devant les auditeurs de la Mutualité, établit bien qu'il s'agit d'un organisme qui « fonctionne » avec régularité, qui reçoit des fonds et entretient

des liaisons avec ses Correspondants des Fédérations.

Considérant qu'un tel Groupement n'a donc rien *d'occasionnel* comme l'a déclaré Labrousse le 2 mars 1957. Qu'il ne suffit pas d'affirmer qu'on reste dans la « légalité » pour qu'il en soit ainsi, surtout quand les actes sont en contradiction permanente avec les intentions initialement exprimées.

Considérant qu'il résulte de ces constatations matérielles que les cinq camarades ont commis l'infraction qui leur est reprochée.

Considérant que la « Tribune du Socialisme » apparaît comme une création du Comité avec le concours, sans aucun doute, d'un certain nombre d'Adhérents dudit Comité. Que cet organe mensuel est largement diffusé. Qu'il sert maintenant de liaison entre les fondateurs du Comité et ses Adhérents de Paris et de Province.

Considérant qu'en continuant à faire paraître la « Tribune du Socialisme » malgré la décision du Comité Directeur, les cinq camarades nommés ci-dessus ont commis un second acte d'indiscipline. Qu'ils doivent donc être sanctionnés, compte tenu toutefois des circonstances et du fait qu'ils sont pour la première fois l'objet d'une demande de contrôle.

PAR CES MOTIFS

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS,

décide d'infliger un blâme aux camarades Robert Blum, Hauriou, Labrousse, Titeux et Seurat.

Rappelle à ces camarades les décisions prises par le Comité Directeur et les invite, dans l'intérêt de l'unité du Parti, à mettre fin à leur activité, tant en ce qui concerne le Comité que la « Tribune du Socialisme ».

ODOUX CONTRE FEDERATION DU RHONE

SENTENCE

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS, dans sa réunion du 17 juillet 1958, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 3 avril 1958, la Commission Fédérale des Conflits du Rhône a suspendu de toute délégation pendant une année le camarade Odoux, Secrétaire de la 3e Section de Lyon.

Considérant que ce camarade a interjeté appel de cette sentence dans le délai réglementaire.

Considérant qu'après examen du dossier fédéral et des explications écrites fournies par l'intéressé, la COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS estime qu'il y a lieu de confirmer la sentence fédérale dans son principe et d'approuver l'exposé des faits qu'elle en a donné.

Mais considérant qu'il résulte des déclarations faites par Odoux, devant la Commission Fédérale des Conflits, qu'il a regretté de n'avoir pas respecté strictement le Règlement du Parti dans deux ou trois circonstances et qu'il s'est engagé à ne pas réitérer dans l'avenir, la COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS décide de réduire légèrement la sanction appliquée à ce camarade.

PAR CES MOTIFS

LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

Approuve dans son principe la sentence rendue contre le camarade Odoux, mais réduit à trois mois la durée de la suspension de délégation dont il a fait l'objet à compter du 3 avril 1958.

SENTENCE FEDERALE

LA Commission fédérale des conflits de la Loire, dans sa séance du 26 avril 1958, a décidé l'exclusion du citoyen MASSON Joseph, membre de la section de SAINT-ETIENNE.

CHAQUE SEMAINE

Le Populaire

Dimanche

répond à tout
riposte à tous

ABONNEMENT : 1 an 600 francs
6 mois 300 francs

61, rue La Fayette - Paris (9e) — C.C.P. 410.15 Paris

Coll. Fondation Jean Jaurès

Le Gérant : Georges BRUTELLE,
12, Cité Malesherbes, Paris (9e)

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.,
59-61, rue La Fayette, Paris-9e.